

RAPPORT DE GESTION

LUCIBEL
Société anonyme
Au capital de 2.810.526,13 €
Siège social : 101, allée des vergers
76 360 BARENTIN
507 422 913 RCS Rouen
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2022
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames,
Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport de gestion a été arrêté par le Conseil d'Administration du 8 avril 2022.

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire (« l'Assemblée ») conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous rendre compte de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les divers rapports prévus par la réglementation.

Les Commissaires aux Comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

1. PRESENTATION DU GROUPE

Lucibel SA (« Lucibel » ou « la Société »), société mère du Groupe Lucibel, est une société anonyme française constituée en 2008 et ayant son siège social à Barentin (France).

Lucibel et ses filiales forment un Groupe dont la principale activité est la conception, fabrication et commercialisation de solutions innovantes fondées sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe Lucibel est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché professionnel pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les bureaux, les musées, les commerces et l'industrie.

ACTIVITÉ HISTORIQUE

L'activité du Groupe s'articule autour de plusieurs segments de marché.

1. Secteur tertiaire

Lucibel intervient sur le marché tertiaire avec une gamme de luminaires conçus en France et fabriqués en grande partie dans son usine de Barentin. Sur ce marché, la concurrence est forte et le Groupe a rapidement compris la nécessité de proposer des produits à plus forte valeur ajoutée intégrant de nouvelles fonctionnalités.

2. Secteur des musées

Procédés Hallier, société acquise fin 2013, est spécialisée dans l'éclairage de musées. En fournissant des produits haut de gamme, fabriqués à Montreuil (93) dans son propre atelier, Procédés Hallier bénéficie d'une très forte notoriété sur ce segment de marché. Procédés Hallier cherche à étendre son activité sur des secteurs connexes tels que les boutiques de luxe, qui ont les mêmes exigences que les musées sur la qualité de la lumière et le rendu des couleurs, et qui doivent répondre à des contraintes fortes pour l'intégration des luminaires dans le concept défini par la marque.

3. Secteur du commerce et de la grande distribution

Ce secteur est couvert par Lorenz Light Technic, société acquise par le Groupe en avril 2019 et qui intervient essentiellement auprès des indépendants (Leclerc, Intermarché, Système U). L'intérêt de cette approche est de permettre de toucher directement le décideur dans une approche client « final », ce qui permet de traiter des projets de taille plus significative et parfois, d'obtenir des compléments sur le projet (galerie marchande de l'hypermarché, parapharmacie, ...). Dans un souci de rationalisation de la structure juridique du groupe Lucibel, Lorenz Light Technic a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine vers Lucibel SA au 31 décembre 2021.

4. Secteur du luminaire mobilier

Grâce à l'acquisition, en octobre 2018, de la société Confidence SAS, société spécialisée dans les luminaires sur pied et lampes de bureau, le Groupe a accès au segment de marché du « luminaire mobilier », moins concurrentiel que le segment "historique" de Lucibel du luminaire intégré au bâtiment. En effet, le design du produit est un élément décisif dans la décision d'achat de ces « objets éclairants », qui doivent allier technicité de l'éclairage et intégration dans l'environnement de travail.

AU-DELÀ DE L'ÉCLAIRAGE

Depuis plusieurs années, le Groupe a investi d'importants moyens financiers et a mobilisé de nombreuses ressources pour concevoir, développer et commercialiser des applications et services qui vont au-delà de l'éclairage. Lucibel est notamment pionnier dans les technologies de communication par la lumière.

1. Le LiFi : accéder à internet par la lumière

En septembre 2016, Lucibel a commercialisé la 1^{ère} solution industrialisée au monde de luminaires LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière. Cette innovation, développée en partenariat avec l'entreprise écossaise pureLiFi, a déjà nécessité de nombreux investissements que le Groupe poursuit à la fois pour promouvoir la technologie auprès d'un nombre important de clients et pour proposer une solution encore plus performante sur le plan technique. Avec la mise sur le marché, en octobre 2018, de la 2^{ème} génération de luminaires LiFi, le groupe Lucibel a confirmé son avance dans la maîtrise de la technologie LiFi. Le Groupe est très impliqué dans le groupe de travail créé par l'IEEE qui doit définir la norme LiFi. En effet, c'est à l'issue de ce processus de normalisation, que les ventes de solutions LiFi vont connaître une forte progression, notamment par l'intégration dans les ordinateurs et smartphones de modules permettant de lire le signal LiFi. La clé LiFi, aujourd'hui indispensable pour se connecter, ne sera donc plus nécessaire et ouvrira le LiFi au marché des particuliers.

2. Cronos : la lumière au service du bien-être et de l'efficacité

Lucibel a également développé une gamme de luminaires circadiens, c'est-à-dire capables de reproduire en intérieur le cycle de la lumière naturelle. En effet, des études récentes ont démontré qu'une exposition prolongée à la lumière artificielle avait un impact négatif sur notre santé car cela contribue à dérégler notre horloge biologique. Pour synchroniser le rythme circadien, qui régule de nombreuses fonctions physiologiques (cycle veille-sommeil, humeur, capacités de concentration et de mémorisation, appétit, ...), il faut donc reproduire, à l'intérieur des bâtiments, les conditions de la lumière naturelle, qui varie en couleur et en intensité tout au long de la journée.

Conçus en collaboration avec des médecins et chronobiologistes, les luminaires Cronos ont fait l'objet d'une étude clinique, menée par des médecins de l'Hôtel Dieu, à Paris, en novembre 2017, auprès de 70 collaborateurs de la société Nexity. Les résultats de cette étude, publiés en mai 2018, attestent de l'efficacité de ce dispositif. Pour plus de 3 utilisateurs sur 4, les bienfaits de cette solution se mesurent au niveau de la vigilance évaluée tout au long de la journée, de la performance à travers des tests cognitifs et de la qualité ressentie du sommeil. Le Groupe est convaincu de l'intérêt de cette solution qui peut parfaitement s'insérer dans les environnements tertiaires, scolaires ou dans les hôpitaux et cliniques. Cette solution présente également un intérêt pour tous les environnements dans lesquels la lumière naturelle n'est pas présente comme les galeries commerciales, les sites industriels, les entrepôts, ... Avec une offre de luminaires circadiens, Lucibel répond à de nouveaux besoins.

C'est notamment avec ce dispositif innovant, qui apporte « plus que la lumière » que le Groupe équipe de nombreuses agences de la Caisse d'Epargne notamment en Ile de France et prochainement dans la région Rhône-Alpes-Auvergne.

3. LuciConnect : une nouvelle approche opérationnelle en phase avec les attentes du marché

LuciConnect, activité lancée par le Groupe début 2017, propose à ses clients une solution clé en mains, intégrant l'ensemble des composants « du tableau électrique à l'éclairage ». Cette solution est maquettée, assemblée et testée sur le site industriel de Barentin en fonction du cahier des charges établi par le client et des contraintes techniques d'implantation. Les différents modules constitués sont ensuite livrés sur le site à la demande du client, en fonction de l'avancement de son chantier.

Cette solution présente trois avantages majeurs :

- elle élimine tout risque de vol ou de détérioration des matériels puisque, dès leur réception, les matériels peuvent être installés ;
- elle évite tout risque de non compatibilité des produits entre eux (éclairage/tableau électrique), puisque les configurations sont testées préalablement lors du prémontage ;
- enfin, elle permet également une optimisation dans l'organisation des chantiers en limitant le nombre d'intervenants.

LuciConnect propose une offre complexe sur des projets de taille significative (100 K€ minimum) avec des cycles de vente longs. La société a débuté sa prospection commerciale début 2017 et a déjà signé plusieurs projets significatifs qui comprennent la fourniture de luminaires Lucibel, mais aussi toute la prestation de programmation de la GTB (gestion technique du bâtiment), aidant ainsi les entreprises à se mettre en conformité avec les nouvelles normes techniques (RT2020). Le Groupe est convaincu que l'offre de LuciConnect permet une vraie différenciation par rapport aux acteurs intervenant dans l'éclairage tertiaire. Son approche consiste à accompagner le client sur l'ensemble de son projet, de la conception à l'installation, cette dernière étant notamment grandement facilitée par les tests préalables effectués sur les appareils et par la phase de « pré-connexion » du câblage et des différents appareils (armoires, coffrets, luminaires). Ainsi, les aléas liés à l'installation restent extrêmement limités et le client maîtrise mieux l'avancement de son chantier.

4. Lucibelle Paris : la lumière au service de la cosmétique

L'activité Lucibelle Paris consiste à commercialiser, par un réseau de vente directe, des produits cosmétiques (permettant de traiter les rides et vergetures par la lumière LED). Structurée autour de 150 vendeurs à domicile indépendants (VDI), cette activité présente l'avantage de supporter des coûts ajustables en fonction du niveau d'activité. Lucibelle Paris commercialise également ses produits sur quelques salons ciblés. Avec la crise sanitaire, Lucibelle Paris a également diversifié ses canaux de commercialisation et organise des événements « virtuels » sur internet au cours desquels les produits sont mis en avant.

Après un exercice 2020 en retrait, notamment en raison de la crise sanitaire, l'activité Lucibelle Paris a renoué avec la croissance en 2021. Les perspectives sur cette activité sont prometteuses notamment avec le lancement du masque de beauté OVE en juin 2021, remarqué par le groupe LVMH qui a annoncé un partenariat avec Lucibelle Paris en décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le Groupe Lucibel compte 64 collaborateurs (dont 51 employés salariés en France par la Société Lucibel SA) et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9 147 K€ sur l'exercice 2021.

2. ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les commentaires suivants portent sur l'activité du Groupe Lucibel et sont établis sur la base des comptes consolidés en normes françaises.

2.1 Informations financières

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Données en K€	2021	2020
Chiffre d'affaires	9 147	10 198
Achats consommés	(4 381)	(5 494)
Marge sur achats consommés	4 767	4 704
en % du chiffre d'affaires	52,1%	46,1%
Charges externes	(3 413)	(2 861)
Charges de personnel	(3 973)	(3 908)
Impôts et taxes	(99)	(227)
Autres produits d'exploitation	663	640
Autres charges d'exploitation	(54)	(9)
Excédent brut d'exploitation	(2 110)	(1 662)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	(742)	(449)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(2 852)	(2 111)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(196)	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(3 048)	(2 111)
Résultat financier	(72)	(38)
Résultat courant des sociétés intégrées	(3 120)	(2 149)
Résultat exceptionnel	178	(431)
Impôt sur les bénéfices	16	11
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 926)	(2 569)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Intérêts minoritaires		-
Résultat net	(2 926)	(2 569)
Résultat net par action	(0,20)	(0,18)
Résultat net dilué par action	(0,20)	(0,18)

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIFS – en K€	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	3 314	3 415
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	2 117	2 313
Immobilisations corporelles	391	541
Immobilisations financières	188	194
Total actif immobilisé	3 892	4 150
Stocks et en-cours	3 205	3 067
Clients et comptes rattachés	613	1 260
Autres créances et comptes de régularisation	1 632	1 467
Trésorerie et équivalents de trésorerie	983	2 514
Total actif circulant	6 433	8 308
TOTAL ACTIF	10 325	12 458

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS – en K€	31/12/2021	31/12/2020
Capital	2 811	2 807
Primes liées au capital	534	523
Réserves de conversion groupe	(214)	(194)
Réserves et résultats accumulés	(4 661)	(1 734)
Total Capitaux propres	(1 530)	1 402
Intérêts hors groupe	-	(0)
Autres fonds propres	975	1 142
Provisions	569	467
Emprunts et dettes financières	4 970	3 663
Fournisseurs et comptes rattachés	1 918	1 843
Autres dettes et comptes de régularisation	3 423	3 942
Total Dettes	10 311	9 448
TOTAL PASSIF	10 325	12 458

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

Données consolidées - En K€	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	(2 926)	(2 569)
Marge brute d'autofinancement (1)	(2 321)	(2 034)
Variation du BFR (2)	(360)	650
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1+2)	(2 681)	(1 383)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(6)	(361)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 153	2 299
Incidence des variations des cours de devises	1	-
Variation de trésorerie nette	(1 534)	554
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	2 514	1 960
<i>Trésorerie à la clôture</i>	980	2 514

2.2 Faits marquants de l'exercice

2.2.1 Activité du Groupe

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021 CONSOLIDÉ DE 9,1 M€

Sur l'exercice 2021, l'activité du Groupe a été affectée par le net recul du chiffre d'affaires de sa filiale Lorenz Light Technic (- 62%), qui intervient dans le secteur de la grande distribution et reste impactée par la crise sanitaire. De plus, Lorenz Light Technic a été pénalisée par l'arrêt de travail de son dirigeant, Jean-Marc Lorenz, depuis août 2020.

Le Groupe a également pâti de la désorganisation des marchés de composants internationaux qui a engendré des retards d'approvisionnement ayant conduit à différer des livraisons aux clients. Néanmoins, la relocalisation de sa fabrication en France, qui s'est traduite par la création de filières de sous-traitance locales, a permis au Groupe de contenir l'impact de ces pénuries internationales de composants.

Grâce à leurs innovations et leur positionnement haut de gamme, les filiales Procédés Hallier et Lucibelle Paris ont enregistré une forte croissance de leur chiffre d'affaires en 2021, respectivement +22% et +32%, permettant ainsi au Groupe de contenir la baisse de son chiffre d'affaires à 10% entre les exercices 2020 et 2021.

MARGE BRUTE

En dépit d'un contexte économique défavorable, notamment en raison du renchérissement des prix des matières premières et des composants, le Groupe est parvenu à améliorer de façon significative son taux de marge brute, qui passe de 46,1% du chiffre d'affaires en 2020 à 52,1% sur l'exercice 2021.

Cette évolution s'explique par les efforts d'optimisation continue des coûts de fabrication sur les sites de Barentin et Montreuil, et par une appétence plus forte des clients pour les produits « *Made in France* », ce qui conforte le Groupe dans sa décision, prise dès 2014, bien avant la crise sanitaire, de relocaliser en France sa fabrication.

La forte progression du taux de marge brute permet une hausse de la marge brute en volume, qui s'établit à 4 767 K€ sur l'exercice 2021 contre 4 704 K€ en 2020.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Charges externes

La hausse des charges externes (3 413 K€ en 2021 contre 2 861 K€ en 2020) s'explique essentiellement par l'évolution défavorable des coûts de transport (qui ont très fortement augmenté après la crise sanitaire, impact de 189 K€ sur l'exercice 2021) et par la forte augmentation des dépenses de marketing et communication (+135 K€ par rapport à 2020), initiées notamment dans le cadre du lancement du masque de beauté OVE en juin 2021.

Ces charges externes incluent également les frais d'études et de recherches (100 K€ en 2021) engagés par le Groupe pour les études cliniques menées sur les dispositifs cosmétiques vendus par Lucibelle Paris (Pad et masque de beauté OVE). Ces études ont permis de mettre en évidence la très grande efficacité de ces solutions technologiques (voir notamment les communiqués de presse des 13 janvier et 14 mars 2022).

Charges de personnel

Au 31 décembre 2021, l'effectif total du Groupe s'élevait à 64 salariés contre 71 fin décembre 2020.

Les frais de personnels sont globalement stables à 3 973 K€ en 2021 contre 3 908 K€ sur l'exercice 2020, alors qu'en 2020, le Groupe avait bénéficié de mesures de chômage partiel qui avaient permis d'alléger les charges de personnel d'environ 300 K€.

Excédent brut d'exploitation et résultat d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation du Groupe ressort en perte de 2 110 K€ contre une perte de 1 662 K€ en 2020.

RÉSULTAT NET

Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel, qui intègre la plus-value réalisée sur la cession d'une des parcelles du site de Barentin dont le Groupe était resté propriétaire, ainsi que des frais de restructuration, la perte nette du Groupe s'établit à 2 926 K€.

BILAN

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres consolidés sont négatifs à hauteur d'environ 1,5 M€. Compte tenu d'une trésorerie brute disponible d'environ 1 M€ au 31 décembre 2021, l'endettement financier net du Groupe est légèrement inférieur à 5 M€.

Dans les autres dettes figure un produit constaté d'avance de 1 787 K€, correspondant à la plus-value résiduelle réalisée sur la vente du site de Barentin, qui est reconnue progressivement sur toute la durée de location du site.

Les besoins de trésorerie liés à l'exploitation en 2021 ont été couverts par les Prêts Garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 1 748 K€ et par la cession, pour 500 K€, d'une parcelle de terrain, adjacente au site industriel de Barentin (Seine-Maritime), qui n'était pas nécessaire à l'activité de Lucibel, son bâtiment de 12 400 m² étant suffisamment dimensionné pour l'exercice de son activité.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement a également eu un impact sur les besoins de trésorerie.

Le Groupe n'ayant pas respecté les covenants bancaires définis dans le cadre d'un emprunt (résultat d'exploitation positif sur l'exercice, ratio [dettes financières nettes/fonds propres] >0,5) et capitaux propres consolidés supérieurs à 10 M€), il a adressé à la banque CIC, une demande de ne pas mettre en application la clause de remboursement anticipé attachée à ce bris de covenant, demande qui a été accordée par l'établissement.

2.2.2 Gouvernance :

L'Assemblée générale mixte du 30 juin 2021 a en partie renouvelé le conseil d'administration de Lucibel SA. 3 nouveaux administrateurs ont été nommés dont la société NextStage AM, tandis que le mandat d'Aster Capital n'a pas été renouvelé.

L'exercice 2021 a également marqué par la démission de Monsieur Yves-Henry Brepson au 31 août et l'arrivée de Monsieur Stéphane Vanel, en tant que Directeur Général, le 1^{er} septembre 2021.

2.2.3 Financements

Au cours de l'exercice le Groupe a bénéficié de nouveaux Prêts Garantis par l'Etat qui lui ont permis de faire face à ces besoins de trésorerie :

- 370 K€ accordés par la Banque Populaire d'Alsace sur l'entité Lorenz Light Technic en complément de la 1^{ère} tranche accordée en 2020 ;
- 500 K€ accordés par la Banque Populaire d'Alsace sur l'entité Lucibel ;
- 230 K€ accordés par la Banque Populaire d'Alsace sur l'entité Lucibelle Paris
- 648 K€ accordés par le Crédit Agricole Normandie Seine sur l'entité Lucibel.

2.2.4 Lancement du masque de beauté OVE

Le 24 juin 2021, le groupe Lucibel a lancé la commercialisation d'un masque de beauté OVE, dessiné par Olivier Lapidus. Utilisant la photobiomodulation par la lumière LED, ce masque traite efficacement les rides du visage tout en corrigeant certaines imperfections de la peau comme en attestent les résultats de l'étude clinique menée par le laboratoire indépendant GREDECO. Cette solution innovante a d'ailleurs suscité le vif intérêt d'acteurs de la cosmétique dont le groupe LVMH, qui a annoncé en décembre 2021, la mise en place d'un partenariat entre Dior et Lucibel.

2.2.5 Lancement de la 3^{ème} génération de luminaire LiFi

Après avoir mis sur le marché, en septembre 2016, le 1^{er} luminaire LiFi industrialisé au monde, puis une 2^{ème} génération de cette solution disruptive permettant d'accéder à internet par la lumière en octobre 2018, Lucibel a mis sur le marché une 3^{ème} génération de luminaire LiFi, aux performances améliorées et au design très épuré.

2.2.6 Liquidation de Lucibel Suisse

La société Lucibel SA en sa qualité d'associé unique a décidé de procéder à la liquidation de sa filiale Lucibel Suisse. Au 31 décembre 2021, les formalités sont en cours.

2.2.7 Initiation du processus de liquidation de Lucibel Africa

A la fin du 1^{er} semestre 2021, le Groupe a décidé d'initier la liquidation de sa filiale Lucibel Africa détenue à 80% par Lucibel SA. Le processus, fortement ralenti en raison de la crise sanitaire n'a toujours pas abouti.

2.2.8 Dissolution par transmission universelle du patrimoine de Lorenz Light Technic

La société Lucibel SA en sa qualité d'associé unique, a décidé la dissolution anticipée de sa filiale Lorenz Light Technic et constaté la réalisation effective de la dissolution de la société Lorenz Light Technic à compter du 31 décembre 2021.

2.2.9 Cession d'une parcelle sur le site industriel de Barentin (76)

Le 29 décembre 2021, le Groupe a cédé une parcelle de terrain de 4200 m² dont il était resté propriétaire pour 500 K€, réalisant une plus-value de 465 K€ qui est inscrite dans les produits exceptionnels de l'exercice. Cette parcelle adjacente au site de Barentin n'était pas indispensable à l'activité du Groupe ; les 12 400 m² de son site couvrant largement ses besoins.

2.2.10 Augmentation de capital suite à l'exercice de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 25 juin 2019, aux termes de sa 8^{ème} résolution, la Société a décidé de procéder à une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR). Le 30 juillet 2020, chaque actionnaire de LUCIBEL a reçu gratuitement un BSAR par action détenue. Sur la base du capital de la Société à cette date, 14 193 496 BSAR ont été émis, quatre BSAR permettant de souscrire à une action nouvelle LUCIBEL au prix d'exercice par action de 1 €,

Sur l'exercice 2021, 72 584 BSAR ont été exercés donnant lieu à la création de 18 146 actions nouvelles, soit une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 18 146 €.

Au 31 décembre 2021, le nombre de BSAR encore en circulation était de 11 349 048, donnant droit jusqu'au 29 juillet 2022 inclus, à la création de 2 837 262 actions nouvelles, soit une augmentation de capital potentielle de 2 837 262 €, prime d'émission incluse.

2.3 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du Groupe comprend 6 filiales, contrôlées à 100% par Lucibel SA à l'exception de Lucibel Africa (Maroc). Parmi les filiales, deux sont en sommeil (Lucibel Asia, et Diligent Factory) et deux sont en cours de liquidation (Lucibel Suisse et Lucibel Africa). Le Groupe comprend également deux entités mises en équivalence, SLMS et Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis).

Il n'y a pas eu de modification de périmètre durant l'exercice hormis la transmission universelle du patrimoine (TUP) de la société Lorenz light Technic vers la société LUCIBEL, actionnaire à 100%. Cette opération a été réalisée avec effet au 31 décembre 2021.

Le Groupe a décidé d'entamer une procédure qui devait conduire à la mise en liquidation judiciaire de sa filiale Lucibel Africa au cours de l'exercice. La liquidation n'étant toujours pas prononcée au 31 décembre 2021, la filiale reste dans le périmètre de consolidation du Groupe. Les créances de Lucibel vis-à-vis de sa filiale sont dépréciées pour faire face au risque d'irrécouvrabilité.

Pour rappel, Lucibel SA détient 20% de la société Citéclair, mais le Groupe n'exerçant aucune influence notable sur cette filiale, elle n'entre pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le détail des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 est indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

3.1 Compte de résultat consolidé

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 9 147 K€ sur l'année 2021, contre 10 198 K€ en 2020.

L'analyse du chiffre d'affaires selon la zone géographique des clients facturés s'établit comme suit :

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	2020	2021
France	8 673	9 502
Europe et reste du monde	475	696
Total	9 147	10 198
Part du CA réalisé avec des clients internationaux	5,2%	6,8%

La part du chiffre d'affaires réalisée auprès de clients internationaux diminue par rapport à l'exercice précédent et représente 5,2% du chiffre d'affaires total ce qui traduit le désengagement du Groupe sur les activités à l'étranger.

MARGE SUR ACHATS CONSOMMÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de marge sur achats consommés.

En K€	2021	2020
Chiffre d'affaires	9 147	10 198
Achats consommés	(4 381)	(5 494)
Marge sur achats consommés	4 767	4 704
en % du CA	52,1%	46,1%

La marge sur achats consommés au 31 décembre 2021 s'établit à 4 767 K€ contre 4 704 K€ en 2020. En dépit du contexte économique et notamment de la forte tension sur le prix des matières premières et des composants, le Groupe est parvenu à améliorer de façon significative son taux de marge brute, qui passe de 46,1% du chiffre d'affaires en 2020 à 52,1% sur l'exercice 2021.

L'amélioration continue des processus de fabrication et la création de filières d'approvisionnement françaises et européennes expliquent en grand partie cette évolution du taux de marge brute, qui permet de compenser une partie de la baisse du chiffre d'affaires.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Données en K€	2021	2020
Chiffre d'affaires	9 147	10 198
Autres produits d'exploitation	663	640
Achats consommés	(4 381)	(5 494)
Charges externes	(3 413)	(2 861)
Charges de personnel	(3 973)	(3 908)
Impôts et taxes	(99)	(227)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	(742)	(449)
Autres charges d'exploitation	(54)	(9)
Résultat d'exploitation	(2 852)	(2 111)

Pour l'exercice 2021, la perte d'exploitation s'élève à 2 852 K€ contre une perte de 2 111 K€ sur l'exercice précédent. Cette dégradation s'explique essentiellement

- par la baisse d'activité enregistrée au cours de l'exercice même si la maîtrise des achats limite l'impact sur la rentabilité ;
- par l'évolution défavorable des charges externes qui augmentent de plus de 19% entre les deux exercices, avec notamment une hausse assez sensible des frais de transport et des frais de marketing/communication liés au lancement du masque de beauté OVE ;
- par une légère hausse des frais de personnel même s'il convient de rappeler qu'en 2020, le Groupe a bénéficié de mesures de chômage partiel qui lui ont permis d'alléger ses frais de personnel d'environ 300 K€ ;
- par une hausse très nette des dotations aux amortissements et aux provisions.

3.2 Bilan consolidé

Au 31 décembre 2021, le total du bilan consolidé s'établit à 10 325 K€ contre 12 458 K€ au 31 décembre 2020.

ACTIF IMMOBILISÉ

Données en K€	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	3 314	3 415
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	2 117	2 313
Immobilisations corporelles	391	541
Immobilisations financières	188	194
Total actif immobilisé	3 892	4 150

La variation du poste « *Ecart d'acquisition* » enregistrée sur l'exercice correspond à la dépréciation de la totalité de l'écart d'acquisition de Lorenz Light Technic (196 K€), les perspectives commerciales de cette activité étant limitées compte tenu de l'absence prolongée de son directeur commercial et surtout de la forte pression concurrentielle qui s'exerce sur le secteur de la grande distribution.

ACTIF CIRCULANT

Données en K€	31/12/2021	31/12/2020
Stocks et en-cours	3 205	3 067
Clients et comptes rattachés	613	1 260
Autres créances et comptes de régularisation	1 632	1 467
Trésorerie et équivalents de trésorerie	983	2 514
Total actif circulant	6 433	8 308

Le niveau des stocks augmente de 4,5% entre les deux exercices, ce qui s'explique en grande partie par le renchérissement du coût des matières premières et des produits finis.

L'évolution du poste « *Clients et comptes rattachés* » s'explique à la fois par la baisse de l'activité et également par une meilleure maîtrise de ce poste avec des actions de relance systématique auprès des clients afin de recouvrer les créances dues.

La trésorerie à la clôture s'élève à 983 K€. Les besoins de trésorerie de l'exercice ont été couverts par les Prêts Garantis par l'Etat à hauteur de 1 748 K€ et par la cession, pour 500 K€, de l'une des deux parcelles de terrain dont le Groupe était resté propriétaire au moment de la cession du site industriel de Barentin.

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les capitaux propres du Groupe sont négatifs à hauteur de 1 530 K€ au 31 décembre 2021, à comparer à des capitaux propres positifs de 1 402 K€ au 31 décembre 2020.

La variation des capitaux propres consolidés sur l'exercice 2021 intègre notamment la perte nette de la période à hauteur de 2 926 K€.

DETTES

Le total de l'endettement consolidé au 31 décembre 2021 s'établit à 10 311 K€ contre 9 448 K€ au 31 décembre 2020 et se décompose de la façon suivante :

Données en K€	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes financières	4 970	3 663
Fournisseurs et comptes rattachés	1 918	1 843
Produits constatés d'avance	1 957	2 179
Autres dettes et comptes de régularisation	1 466	1 763
Total Dettes	10 311	9 448

L'évolution du poste « *Emprunts et dettes financières* » au cours de l'exercice est liée :

- aux remboursements des échéances d'emprunts et dettes financières pour 461 K€ ;
- la souscription des Prêts Garantis par l'Etat à hauteur de 1 748 K€ ;
- l'enregistrement d'un dépôt de garantie pour la sous location d'une partie du site de Barentin (15 K€)

Au 31 décembre 2021, le Groupe disposait également d'avances conditionnées pour un montant de 975 K€. L'échéancier de ces dettes et emprunts figure en notes 27 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.3 Liquidités et ressources en capital

La variation nette de trésorerie sur l'exercice est présentée dans les informations financières reprises en début de rapport.

Sur l'exercice 2021, l'insuffisance d'autofinancement s'élève à 2 321 K€ et s'explique par les pertes réalisées sur l'exercice. La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) est détaillée ci-dessous :

Données en K€	31/12/2021	31/12/2020
Variation des stocks	(137)	(16)
Variation des créances clients	574	(45)
Variation des dettes fournisseurs	(25)	336
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(773)	375
Variation du besoin en fonds de roulement	(360)	650

La variation du BFR a eu un impact négatif sur les besoins de trésorerie liés à l'exploitation. Les stocks et dans une moindre mesure les fournisseurs ont mobilisé davantage de trésorerie mais ces besoins ont été largement compensés par la diminution des créances clients. Cependant, la variation des autres actifs et passifs opérationnels a eu un impact négatif sur le besoin de trésorerie de l'exercice. Cette évolution s'explique par le fait qu'en 2020, le Groupe avait bénéficié du remboursement immédiat du Crédit Impôt Recherche 2019 ainsi que des reports de charges sociales, ce qui n'a pas été le cas en 2021.

3.4 Activité en matière de recherche et développement

L'innovation est un des axes majeurs de développement et de différenciation du Groupe.

Les équipes en charge du développement des produits, basées sur le site de Barentin, ont orienté leurs travaux autour des trois axes majeurs suivants :

- l'innovation technique : Lucibel assure une veille permanente sur l'arrivée de nouveaux matériaux, composants, puces LED et sous-ensembles proposés par les fabricants, avec l'objectif d'améliorer sans cesse les performances de ses produits en intégrant ou développant des technologies pertinentes pour faire face aux enjeux critiques de l'éclairage SSL (efficacité énergétique, réflexion et diffraction optique, dissipation thermique, stabilité de l'alimentation et de l'électronique embarquée...);
- l'innovation produit : l'électronique offre de multiples possibilités et permet d'élargir les fonctionnalités de nombreux produits. Ainsi le Groupe cherche en permanence à développer de nouveaux produits permettant de nouveaux usages et bénéfiques pour les clients aussi bien dans le domaine de l'éclairage qu'au-delà de l'éclairage ;
- la protection de la propriété intellectuelle de Lucibel et son extension.

En 2021, les équipes de recherche et développement de la Société ont poursuivi les développements dans les domaines :

- de la cosmétique et du bien-être avec la mise au point de produits destinés à ce segment de marché.
- de la transmission de l'information par la lumière en exploitant notamment la technologie LiFi ;
- de l'éclairage avec la mise au point de produits d'éclairage circadien ;

Au 31 décembre 2021, le portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe comprend 39 familles de brevet assurant la protection de plusieurs technologies développées par LUCIBEL relatives au LiFi, à la photobiomodulation ainsi qu'à des configurations techniques de luminaires.

Parmi ces 39 familles, au moins 3 familles de brevets comprennent des membres à l'international, notamment à travers des extensions aux USA et en Europe qui sont actuellement en cours de procédure devant les offices nationaux compétents.

Par ailleurs, plus de la moitié de ces 39 familles comprennent au moins un titre délivré, c'est-à-dire dont la délivrance a été accordée par au moins un office national.

4. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Les données et commentaires présentés ci-après sont issus des comptes annuels de la Société. Les données relatives au bilan intègrent les données de sa filiale Lorenz Light Technic qui a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec effet au 31 décembre 2021.

4.1 Chiffres clés sociaux

Données du compte de résultat et du bilan (en K€)	2021	2020
Chiffre d'affaires	6 113	6 307
Résultat exploitation	(2 640)	(2 805)
Résultats financier et exceptionnel	(459)	2 391
Impôts sur les bénéfices	284	399
Résultat net	(2 816)	(15)
Endettement financier net (*)	(3 326)	(1 068)
Trésorerie	616	454
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	(3 942)	(1 522)
Capitaux propres	698	3 490
dont Capital social	2 811	2 807

(*) hors Avance de la Région Normandie comptabilisée au poste « Autres fonds propres » du bilan, et hors comptes courants intragroupe

4.2 Analyse des résultats de la Société

La Société a enregistré en 2021 un chiffre d'affaires de 6 113 K€, en recul de 3% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant de luminaires et divers accessoires et également de solutions utilisant la technologie LED pour des applications au-delà de l'éclairage (accès à internet par la lumière, masques de beauté à destination de sa filiale Lucibelle Paris). La Société reconnaît le chiffre d'affaires à la livraison des produits.

En 2021, malgré la pression concurrentielle et le renchérissement du prix des composants et des produits finis, la Société est parvenue à améliorer sensiblement son taux de marge brute qui est passé de 40.8% du chiffre d'affaires en 2020 à 50.7% sur l'exercice 2021.

Les charges d'exploitation ont augmenté de plus de 6% entre les deux exercices, les charges externes progressant de façon nettement plus importante (+18%), tandis que les charges de personnel ont progressé modérément (+3%).

L'augmentation des charges externes s'explique principalement par

- l'évolution du coût des transports (+191 K€), dans un contexte de forte augmentation suite à la crise sanitaire ;
- une augmentation des coûts de locations immobilières, ce poste intégrant désormais la taxe foncière de Barentin (impact de 85 K€) et la hausse prévue du loyer à compter de la 3^{ème} année de location (impact de 40 K€) ;
- l'augmentation du poste « *Fournitures non stockables et petit équipement* » qui intègre notamment le coût de l'énergie et du carburant ;
- l'augmentation des honoraires, avec un recours plus important à des avocats pour traiter certains dossiers.

Sur l'exercice 2021, la Société enregistre un résultat financier en perte de 640 K€ car il intègre :

- la dépréciation des titres de sa filiale Lucibelle Paris suite à sa recapitalisation, pour un montant de 917 K€ ;
- un mali de fusion pour 270 K€ suite à la transmission universelle de patrimoine de Lorenz dans la Société ;
- une reprise de provision de 625 K€ constituée sur le compte courant de Lucibelle Paris, la souscription à l'augmentation de capital (1 008 K€) s'étant faite par compensation de créances entre la Société et sa filiale.

Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel de 181 K€, qui intègre notamment la plus-value sur la cession de la parcelle de Barentin intervenue en fin d'année, la perte nette de l'exercice s'élève à 2 816 K€ contre une perte de 15 K€ en 2020, laquelle intégrait une remontée de dividendes de 3 M€ de la filiale Procédés Hallier.

4.3 Situation financière de la Société

Au 31 décembre 2021, le total du bilan, qui intègre les données de la filiale Lorenz Light Technic absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP), s'établit à 14 803 K€ contre 15 534 K€ au 31 décembre 2020.

Il comporte, à l'actif, des actifs immobilisés à hauteur de 7 978 K€ contre 9 252 K€ au 31 décembre 2020 et des actifs circulants dont la valeur nette s'établit à 6 825 K€ au 31 décembre 2021 contre 6 282 K€ au 31 décembre 2020.

Les actifs immobilisés sont principalement constitués :

- **d'immobilisations incorporelles** dont la valeur nette au 31 décembre 2021 est de 892 K€ contre 712 K€ au 31 décembre 2020 ;
- **d'immobilisations financières** correspondant essentiellement à la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux participations de la Société. La valeur nette du poste « Immobilisations financières » au 31 décembre 2021 s'élève à 6 804 K€ contre 8 183 K€ au 31 décembre 2020.

Les actifs circulants sont composés essentiellement :

- **des stocks** pour une valeur nette de 2 602 K€ au 31 décembre 2021 contre 1 920 K€ au 31 décembre 2020 ;
- **du poste « Clients et comptes rattachés »** qui s'élève à 275 K€ au 31 décembre 2021 contre 542 K€ au 31 décembre 2020 ;
- **du poste « Autres créances »** qui s'établit à 3 162 K€ au 31 décembre 2021 contre 3 237 K€ au 31 décembre 2020 et qui intègre la valeur des divers crédits d'impôts déclarés par la Société au titre des exercices précédents ainsi que des retenues de garantie constituées dans le cadre du contrat d'affacturage de la Société ;
- **et enfin, du poste « Valeurs mobilières de placement et disponibilités »** pour 616 K€ contre 454 K€ au 31 décembre 2020.

Au passif, les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2021 s'élèvent à 698 K€ contre des capitaux propres de 3 490 K€ au 31 décembre 2020. Ils comprennent un capital social de 2 811 K€. La variation du poste « *Capitaux propres* » sur l'exercice écoulé intègre l'incidence de la perte nette enregistrée sur 2021 à hauteur de 2 816 K€. Les capitaux propres de la Société étant inférieurs à la moitié du capital social, la Société devra les reconstituer d'ici la fin de l'exercice 2024.

Les autres postes de passif s'élèvent à 14 104 K€ au 31 décembre 2021 contre 12 044 K€ au 31 décembre 2020. Les principales variations constatées sur l'exercice écoulé portent sur les postes suivants :

- **Autres fonds propres** présentant un solde de 975 K€ au 31 décembre 2021 contre 1 142 K€ au 31 décembre 2020. Ce poste correspond au solde de l'avance consentie par la région Normandie pour l'implantation de la Société sur le site de Barentin ;

- **Provisions pour risques et charges** présentant un solde de 492 K€ au 31 décembre 2021 contre 327 K€ au 31 décembre 2020.
- **Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit** dont l'encours restant dû au 31 décembre 2021 s'établit à 3 942 K€ contre 1 522 K€ au 31 décembre 2020 du fait de la mise en place de nouveaux emprunts pour la Société au cours de l'exercice (2 prêts garantis par l'Etat respectivement de 500 K€ et 648 K€) et par l'intégration des emprunts en cours de la société Lorenz Light Technic (impact de 1 454 K€) ;
- **Emprunts et dettes financières diverses auprès du Groupe** pour un montant de 4 139 K€ au 31 décembre 2021 contre 4 246 K€ au 31 décembre 2020. Le compte courant de Lorenz inscrit au passif a été totalement annulé du fait de la TUP (soit un impact de 1 332 K€), tandis que le compte courant de la filiale Procédés Hallier a augmenté de 1 211 K€ sur l'exercice ;
- **Dettes fournisseurs** qui s'élèvent à 1 487 K€ au 31 décembre 2021 contre 1 425 K€ au 31 décembre 2020 ;
- **Dettes fiscales et sociales** qui diminuent entre les deux exercices passant de 1 177 K€ au 31 décembre 2020 à 1 027 K€ à fin décembre 2021, la Société ayant commencé à rembourser les charges sociales et fiscales pour lesquelles elle avait obtenu un report dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 ;
- **Enfin, le montant des autres dettes** s'établit au 31 décembre 2021 à 2 042 K€ contre 2 205 K€ au 31 décembre 2020. Ce poste comprend essentiellement la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin et va diminuer pendant toute la durée de l'engagement ferme de location pris par la Société (10 ans soit jusqu'en avril 2029).

4.4 Autres informations sur la Société

CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2021, l'effectif total de la Société s'élève à 46 contre 48 au 31 décembre 2020. Suite à la transmission universelle de patrimoine de Lorenz Light Technic au sein de Lucibel, l'effectif a été transféré dans Lucibel, portant l'effectif à 51 salariés.

L'horaire hebdomadaire de travail est fixé à 39 heures, la différence entre cet horaire et les 35 heures étant constatée sous la forme d'heures supplémentaires.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a veillé à contenir dans des limites raisonnables les niveaux et l'évolution des rémunérations de ses salariés. Elle a consenti parfois à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

La Société a également veillé à ce que son organisation respecte les règles en matière de conditions d'hygiène et de sécurité et celles-ci ont été renforcées dans le cadre de la crise sanitaire avec la mise en place de protocoles sanitaires adaptés.

En matière de politique salariale, la Société entend mettre en œuvre un juste milieu entre les rémunérations fixes et les parts variables. Cette politique devra tenir compte des contraintes imposées par l'application de la convention collective applicable et des acquis des salariés concernés.

Enfin, et afin d'inciter ses collaborateurs à donner en permanence le meilleur de leurs possibilités et d'attirer de nouvelles compétences, les actionnaires de la Société ont approuvé la mise en place de programmes d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas mis en place d'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Nous vous précisons que la participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce est égale à 0 au 31 décembre 2021.

RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient plus aucune action propre.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a engagé des charges non déductibles fiscalement telles que visées aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts à hauteur de 28 K€. L'impôt sur les sociétés correspondant s'élève à 7,5 K€.

5. EVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

ACTIVITÉ

Depuis son arrivée à la direction commerciale du groupe Lucibel en septembre 2021, puis à la direction générale, Stéphane Vanel, qui compte plus de 20 années d'expérience dans le pilotage commercial d'activités dans le secteur de l'éclairage, est parvenu à relancer la dynamique commerciale groupe, avec un portefeuille d'affaires en cours de négociation à un niveau historiquement élevé.

Néanmoins, Lucibel étant positionnée, dans son activité éclairage, sur des projets dont le calendrier de concrétisation s'étale sur 6 à 18 mois, l'impact de cette dynamique n'est pas encore perceptible sur le chiffre d'affaires de début 2022 mais commencera à se faire ressentir dès le 2nd semestre 2022.

Après une année 2021 de transition, Lucibel anticipe une reprise de la croissance de son activité, notamment en raison de l'arrivée à maturité de ses deux axes d'innovation principaux : le LiFi et la cosmétique par la lumière.

En effet, sur le domaine prometteur du LiFi, technologie permettant d'accéder à internet par la lumière, sur laquelle le groupe Lucibel est pionnier, les nouvelles installations en cours de réalisation, notamment un marché de plus de 100 K€ en cours d'installation à Rennes, illustrent un intérêt de plus en plus marqué pour cette technologie disruptive.

Dans son activité cosmétique, Lucibel est en phase de finalisation d'un contrat de partenariat majeur avec DIOR par lequel DIOR déploierait dans une vingtaine de pays le masque de beauté OVE, dans ses spas et auprès de ses clients particuliers.

Ce partenariat, ainsi que la mise sur le marché par Lucibel au 2nd semestre 2022 de nouveaux produits cosmétiques, complémentaires à la gamme existante, devraient permettre une forte croissance de cette activité cosmétique dès 2022.

La situation en Ukraine est sans conséquence directe identifiée à la date d'arrêt des comptes et du rapport de gestion. Toutefois, la Société n'a pas été en mesure de mener l'analyse des répercussions indirectes de cette situation, mais l'évaluation de ces impacts est en cours, étant entendu qu'aucune incidence significative n'est identifiée à ce jour.

FINANCEMENTS

Au cours de l'exercice 2021, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts principalement par des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 1 748 K€ et par la cession, pour 500 K€, d'une des deux parcelles de son site de Barentin dont elle était restée propriétaire.

Début 2022, la Société a cédé le 2nde parcelle de son site de Barentin pour un montant de 589 K€.

Dans le cadre de l'opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) initiée en juillet 2020, la Société pourrait encore renforcer ces capitaux propres à hauteur d'un peu plus de 2,8 M€ en fonction des exercices de BSAR. Au 25 avril 2022, le montant des souscriptions d'actions réalisées

depuis le 1^{er} janvier s'élève à 565 K€.

La Société bénéficie du soutien de ses actionnaires de référence et cherche à mettre en place de nouveaux financements. Elle demeure donc en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.1 Mouvements de participation et sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation de la Société comprend 6 filiales contrôlées majoritairement par la Société et 2 entités (SLMS et Lucibel Middle East) mises en équivalence (cf. note 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

La Société a opéré une transmission universelle de patrimoine (TUP) de sa filiale Lorenz Light Technic en date du 31 décembre 2021, avec effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

6.2 Analyse des résultats des filiales

PROCEDES HALLIER

Cette filiale, détenue à 100% par la Société depuis le 30 décembre 2013 commercialise des solutions d'éclairage à destination des musées et enseignes de luxe. En 2021, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2 025 K€, en hausse de 21% par rapport à 2020 et généré un bénéfice net de 432 K€ contre 407 K€ en 2020.

LORENZ LIGHT TECHNIC

Cette filiale, acquise à 100% par la Société le 11 avril 2019, propose des solutions d'éclairage à destination de la grande distribution. Intégrée au Groupe depuis sa date d'acquisition, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 659 K€, en très nette baisse par rapport à l'exercice 2020, de près de 62%. Cette baisse d'activité a eu un impact très significatif sur le résultat de la filiale qui enregistre une perte nette de 497 K€ contre un bénéfice de 181 K€ au titre de l'exercice 2020. Cette filiale a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine au profit de Lucibel SA avec effet au 31 décembre 2021.

LUCIBELLE PARIS (EX LINE 5)

Créée en novembre 2014, cette filiale, détenue à 100% par la Société, est spécialisée dans la vente de produits bien-être et cosmétiques à destination des particuliers. Cette filiale a enregistré un chiffre d'affaires de 1 067 K€ en nette progression par rapport à l'exercice 2020 (+32%). Malgré cette évolution très favorable, le résultat net est en perte notamment en raison des dépenses de marketing et communication engagées pour le lancement du masque de beauté OVE et également pour le financement d'études cliniques visant à prouver l'efficacité des produits vendus.

LUCIBEL AFRICA

Cette filiale, détenue à 80% par la Société, commercialise les produits du Groupe essentiellement au Maroc où est le siège de la filiale. La Société a décidé d'entamer la procédure de liquidation de cette filiale à la fin du 1^{er} semestre 2021 mais les démarches n'ont pas encore abouti. Son activité est quasiment nulle sur l'exercice et les pertes réalisées s'élèvent à 32 K€ sur la base des chiffres communiqués au 30 juin 2021.

LUCIBEL MIDDLE EAST

Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis) est une filiale détenue par la Société à hauteur de 40%, depuis

juillet 2016. Sur l'exercice 2020, la filiale est parvenue à redresser sa situation en réalisant un chiffre d'affaires de 438 K€, en hausse de 75% par rapport à 2019. Le résultat net de la filiale est quasiment à l'équilibre sur l'exercice, en nette amélioration par rapport à l'exercice antérieur au cours duquel elle avait réalisé une perte nette de 165 K€.

SLMS (SCHNEIDER LUCIBEL MANAGED SERVICE)

SLMS, filiale détenue à 50% par la Société, est une société qui n'a plus aucune activité depuis le transfert de l'ensemble des salariés au sein de Lucibel SA. Le processus de liquidation devrait être initié au cours de l'exercice 2022 en accord avec Schneider Electric, qui détient également 50% du capital. Le résultat de cette filiale est une perte de 2 K€.

LUCIBEL SUISSE

Lucibel Suisse, détenue à 100% par la Société, est une société dont la liquidation a été initiée sur l'exercice 2021 et qui devrait aboutir en 2022.

LUCIBEL ASIA

Lucibel Asia, détenue à 100% par la Société, est une société mise en sommeil depuis 2017.

DILIGENT FACTORY (CHINE)

En 2018, le Groupe a mis fin à l'activité de cette filiale (constituée en 2010 et détenue à 100% par Lucibel), qui consistait en une activité de support au sourcing de composants et de produits en Asie ainsi que de contrôle qualité.

6.3 Tableau des filiales et des participations

Nous vous prions de vous reporter à la note 34 de l'annexe aux comptes annuels 2020 de la Société.

7. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous proposons à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, de constater que la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à la somme de € et d'affecter ladite perte au compte report à nouveau, qui présentera, après l'affectation du résultat proposée, un solde débiteur de 2.830.839,26 €.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

8. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous remercions de prendre acte des conventions réglementées qui sont reprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Suite aux modifications législatives, ce rapport ne prend pas en compte les conventions entre la Société et ses filiales détenues à 100%.

9. ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

9.1 Montant et structure du capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social de Lucibel s'élève à 2 810.684, 41 €, divisé en 14.929.768 actions entièrement souscrites et libérées et de même catégorie, d'une valeur nominale d'environ 0,1882 € par action.

A cette date, le capital de la Société en base non diluée se répartit de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote théoriques	Nb. de droits de vote exerçable en AG	% de droits de vote réels
F.Granotier et Etoile Finance (société holding)	1 284 603	8,6%	1 284 603	8,6%
NextStage AM	3 514 725	23,5%	3 514 725	23,5%
Flottant	10 130 440	67,9%	10 130 440	67,9%
TOTAL	14 929 768	100,0%	14 929 768	100,0%

La Société n'a pas connaissance de l'existence d'autres porteurs détenant plus de 5% du capital. Aucune action ne dispose à la clôture de l'exercice d'un droit de vote double.

9.2 Titres non représentatifs de capital

Au 31 décembre 2021, la Société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

9.3 Capital autorisé mais non émis, engagement d'augmentation de capital

Le tableau ci-après récapitule la situation des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières en vigueur à ce jour, telles qu'elles résultent des assemblées générales réunies le 25 juin 2019 et le 30 juin 2021,

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Nombre	
17 (AGM 25/06/2019)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées conformément à l'article L225-197-1 du code de Commerce	25/06/2019 25/08/2022 (38 mois)	3 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de la décision du Conseil d'administration		09/07/2020	67 400	12 966 actions gratuites à attribuer sur la base du nombre d'actions gratuites composant le capital au 31/12/2021
					27/07/2021	54 377	
					21/09/2021	287 900	
					10/12/2021	25 250	
14 (AGM 30/06/2021)	Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	30/06/2021 30/08/2021 (26 mois)	3.000.000 € (1)				3.000.000 €
16 (AGM 30/06/2021)	Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée	30/06/2021 30/08/2023 (26 mois)	3.000.000 € (1) 6.000.000 € (2)				3.000.000 € 6.000.000 €

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 6.000.000 € (en vertu de la 19^{ème} résolution de l'AGM du 30/06/2021)

(2) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 9.000.000 € (en vertu de la 19^{ème} résolution de l'AGM du 30/06/2021)

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Nombre	
17 (AGM 30/06/2021)	Autorisation d'augmenter, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la 16 ^{ème} résolution	30/06/2021 30/08/2023					
18 (AGM 30/06/2021)	Augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	30/06/2021 30/08/2023 (26 mois)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration				
19 (AGM 30/06/2021)	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	-	6.000.000 € (1) 9.000.000 € (2)				
20 (AGM 30/06/2021)	Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) au profit des salariés et dirigeants éligibles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	30/06/2021 30/08/2023 (26 mois)	300.000 € de valeur nominale	0,78 € 0,81 € 0,81 €	27/07/2021 21/09/2021 10/12/2021	725 000 440 000 30 000	399 048

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 6.000.000 € (en vertu de la 19^{ème} résolution de l'AGM du 30/06/2021)

(2) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 9.000.000 € (en vertu de la 19^{ème} résolution de l'AGM du 30/06/2021)

9.4 Autres titres donnant accès au capital

BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (« BSPCE »)

Au 31 décembre 2021, le nombre de BSPCE attribués par le conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires depuis la constitution de la Société et non annulés s'établit à 1 624 000, donnant le droit de souscrire à 1 624 000 actions nouvelles de la Société au prix moyen de 0,99 € par action. A cette date, 144 000 actions peuvent être souscrites suite à l'exercice de bons attribués au cours des années 2017 à 2019 à un prix moyen de 2,68 € par action. Au risque de devenir caducs, les bons attribués dans le cadre de ces plans doivent être exercés dans un délai de 5 ans à compter de l'attribution des bons et sous conditions de présence du salarié dans l'entreprise pour les BSPCE attribués à partir du Conseil d'administration du 6 avril 2016.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Au 31 décembre 2021, le nombre d'options de souscription attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires depuis la constitution de la Société et non annulés s'établit à 7 500, donnant le droit de souscrire à 7 500 actions nouvelles de la Société au prix moyen de 3,75 € par action. A cette date, ces options sont toutes exerçables. Au risque de devenir caduques, elles devront être exercées dans un délai de 7 ans à compter de leur attribution.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'AGAs (« AGA »)

Au 31 décembre 2021, le nombre d'AGA attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires en cours d'acquisition et non annulées s'établit à 385 577, donnant le droit de souscrire à 385 577 actions nouvelles de la Société. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à un an, deux ans ou 18 mois, la date d'acquisition variant du 9 juillet 2022 au 10 juin 2023 suivant les attributions. Lesdites actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période de conservation d'une année supplémentaire, soit entre le 9 juillet 2023 et le 10 juin 2024.

10. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

10.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts.

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée des fonctions d'administrateur est de trois ou six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Ils sont toujours rééligibles. Depuis l'assemblée générale du 28 juin 2018, toutes les nouvelles nominations ou les renouvellements se font pour 3 ans

Depuis la constitution de la Société et jusqu'en juillet 2020, le conseil d'administration avait opté pour la non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Au cours de sa réunion du 9 juillet 2020, le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Yves-Henry Brepson Directeur Général de la Société, Monsieur Frédéric Granotier conservant les fonctions de Président. Monsieur Yves Henry Brepson a démissionné de son mandat de Directeur Général le 31 août 2021 et il a été remplacé par Monsieur Stéphane Vanel, nommé par le conseil d'administration du 11 octobre 2021. Il convient de préciser que Monsieur Vanel dispose d'un contrat de travail salarié avec la Société au titre de ses fonctions de Directeur Commercial Groupe.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration a été en partie renouvelé avec la nomination par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2021 de deux nouveaux administrateurs, dont Nextstage AM et le non renouvellement du mandat de deux administrateurs. Suite à la démission d'un administrateur en date du 2 juillet 2021, une nouvelle administratrice a été cooptée par le conseil d'administration en date du 2 juillet 2021 de la coopter. Nous vous proposons de ratifier sa nomination lors de la présente assemblée, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes 2022.

Au cours du conseil d'administration du 2 juillet 2021, le Conseil a décidé de reconduire Monsieur Frédéric Granotier dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

A la date d'approbation par le conseil d'administration du présent rapport, le conseil d'administration est composé de cinq membres dont quatre administrateurs personnes physiques et un administrateur personne morale.

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
Frédéric Granotier Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 Barentin	Président	22 octobre 2009 Président depuis le 24 novembre 2009	31 décembre 2023	Président	En dehors du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> Gérant d'Etoile Finance SARL Vice-président du Conseil de surveillance de la société Younited Credit Président de Lili Light for Life Au sein du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de SLMS Représentant de Lucibel SA, Procédés Hallier SAS et Lorenz Light Technic SAS
Florence Richardson 29 boulevard Malesherbes 75008 Paris	Administrateur indépendant	2 juillet 2021 (Cooptation)	31 décembre 2022	Néant	En dehors du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> AGIPI. Association loi 1904 (Code civil local Alsace Moselle) : Administratrice indépendante AGIPI Retraite - GERP (Groupement épargne retraite populaire) : Administratrice indépendante Société locale d'Epargne, Caisse d'Epargne Paris Est : Administratrice Acteos. SA. Administratrice indépendante WinEquity. SAS. Présidente Femmes Business Angels - Association Loi 1901 : Présidente
Catherine Coulomb 36-38 avenue Kleber 75 016 Paris	Administrateur indépendant	20 février 2014 (Cooptation)	31 décembre 2023	Néant	En dehors du Groupe : Présidente d'Elemic2 Conseil SAS
Alexandre Telingue 7 cité Martignac 75007 Paris	Administrateur indépendant	30 juin 2021	31 décembre 2023	Néant	En dehors du Groupe : Président d'Optatis, SAS,

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
NextStage 19 avenue Georges V 75008 Paris	Administrateur	30 juin 2021	31 décembre 2023	Néant	<p>En dehors du Groupe :</p> <p>Comité Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kibo Fund Ltd (Ile Maurice) - Directeur Général - Soparcif SAS - Gérant: - Holding nortstone SAS - NextStage Europe SC - Senmer SARL <p>Représentant permanent Comité Stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arkose SAS - Aream SAS - Financière Artplexe SAS - Glass Partners Solutions SAS - GoodHope SAS - INNOVARE HOLDING SAS - Locamod SAS - Lonsdale Développement SAS - Matteo Investissement (Reflectiv) SAS - Moonbikes SAS - NextSmile SAS - NordNext SAS - PlaceShaker SAS - Port Adhoc SAS - Quetzal SAS - Steel Shed Solutions SA (Luxembourg) - Yseop SAS <p>Représentant permanent Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aream SAS - Bagatelle Group Inc. Inc. - BOW SA (Luxembourg) - COFIR SA - Coopacademy SA (Suisse) - Demander Justice SAS - Matinvest SAS - MI3 (Maignon investissement 3) SA - Roctool SA - SEV SAS - Soparcif SAS - Yseop SAS <p>Représentant permanent Conseil de Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FINACCA SAS - FINALEASE SECURITY GROUP SAS - Irbis Finance SAS - La Senlisienne de Portefeuille SA - New Black Gold SAS - Oodrive Capital SAS - PlaceShaker SAS - Solstyce SAS - XERFI SAS <p>Vice-Président Conseil de Surveillance de Néolife SA</p> <p>Président de La Compagnie de Kairos SAS</p>

10.2 Direction générale

A la date du présent rapport, la direction générale de la Société est composée comme suit :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Mandat	Date de première nomination	Echéance du mandat	Principales fonctions hors de la Société
Frédéric GRANOTIER Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 BARENTIN	Président	24 novembre 2009	Echéance de son mandat d'administrateur (à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)	Gérant de la société Etoile Finance SARL Directeur Général de Lucibelle Paris
Stéphane VANEL Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 BARENTIN	Directeur Général	11 octobre 2021	10 octobre 2024	Directeur Général de Procédés Hallier

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

10.3 Rémunérations et avantages de chaque dirigeant mandataire social

Le versement total ou partiel des rémunérations variables cibles des dirigeants mandataires sociaux est soumis à l'appréciation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, apprécie l'atteinte ou non par chaque dirigeant des objectifs fixés, qui sont liés à la performance individuelle du dirigeant et à celle du Groupe, au regard des critères qui lui ont été préalablement fixés tels que : le respect des résultats par rapport au budget, la capacité à faire évoluer l'outil industriel et l'organisation du Groupe, l'obtention de nouveaux financements et la notoriété générale du Groupe.

RÉMUNÉRATIONS DU PRÉSIDENT

Tableau récapitulatif des rémunérations (en euros)				
Frédéric GRANOTIER	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Président				
Rémunération fixe	130 000	129 078	120 000	120 000
Rémunération variable	0	23 333 ⁽²⁾	12 491	12 491
Rémunération indirecte (1)	36 000	36 000	36 000	36 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	9 701	9 701	5 692	5 692
TOTAL	175 701	198 112	174 183	174 183

(1) Correspond aux honoraires versés par la Société à la société Etoile Finance, société holding familiale contrôlée par Monsieur Frédéric Granotier, dans le cadre de la convention de prestations de services de conduite et d'animation de la politique générale de la Société et de ses orientations stratégiques conclue avec la Société.

(2) Au titre de l'exercice 2019

En complément à ces rémunérations, Monsieur Frédéric GRANOTIER a bénéficié d'attributions de BSPCE et d'Actions Gratuites de la Société détaillées ci-dessous :

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des BSPCE (en €)	Nombre de BSPCE attribués	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°2	27/05/2011	07/12/2011	31.728	30.000	5,00	(1)
Plan n°2	27/05/2011	09/02/2012	44.216	20.000	6,50	(1)
Plan n°4	27/06/2013	04/07/2013	56.060	20.000	7,50	(1)
Plan n°5	07/03/2014	07/03/2014	59.800	20.000	9,50	(1)
Plan n°7	20/06/2016	07/07/2016	31.075	50.000	2,02	(1)
Plan n°7	20/06/2016	15/03/2017	136 500	30.000	4,55	(2)
Plan n°8	15/05/2017	03/04/2018	78 000	30.000	2,6	(2)
Plan n°11	30/06/2021	27/07/2021	253 500	325 000	0,78	(3)
Plan n°11	30/06/2021	27/07/2021	78 000	100 000	0,78	(4)
TOTAL				625.000		

- (1) Les BSPCE n'ayant pas été exercés avant le terme du délai de 5 années d'exercibilité, ont été annulés soit un total de 90 000 BSPCE
- (2) Les BSPCE ont été annulés, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints.
- (3) Les BSPCE sont immédiatement exerçables
- (4) Les BSPCE deviennent exerçables selon des critères de performance relatifs à l'exercice 2022.

Attribution d'Actions Gratuites (AGA) à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat				
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des AGA (en €)	Nombre de AGA attribuées
Plan n°2	25/06/2019	27/07/2021	41 000	54 377
TOTAL				54 377

DIRECTEURS GÉNÉRAUX

1/ Monsieur Yves-Henry Brepson (mandat jusqu'au 31 août 2021)

Tableau récapitulatif des rémunérations (en euros)				
Yves-Henry BREPSON	Exercice 2020		Exercice 2021	
Directeur Général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	129 565	128 005	93 333	93 333
Rémunération variable	20 000	16 667 ⁽¹⁾		20 000 ⁽²⁾
Rémunération indirecte				
Rémunération exceptionnelle			10 000	10 000
Jetons de présence				
Avantages en nature	6 910	6 910	4 802	4 802
TOTAL	156 475	151 582	108 135	128 135

(1) Au titre de l'exercice 2019

(2) Au titre de l'exercice 2020

En complément à ces rémunérations, Monsieur Yves Henry BREPSON a bénéficié d'attributions de BSPCE et d'Actions Gratuites de la Société détaillées ci-dessous :

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à M. Yves-Henry BREPSON par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des BSPCE (en €)	Nombre de BSPCE attribués	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°7	20/06/2016	15/03/2017	136 500	30.000	4,55	(1)
Plan n°9	28/06/2018	26/04/2019	30.000	30.000	1,00	(1)
Plan n°10	25/06/2019	09/07/2020	97 000	100 000	0,97	(1)
TOTAL				160.000		

(1) 50% des droits deviennent exerçables à l'issue d'une période de 24 mois après la date d'attribution des BSPCE ; le solde des droits (50%) devenant exerçables à l'issue d'une période de 36 mois après la date d'attribution sous conditions de présence dans la Société.

Attribution d'Actions Gratuites (AGA) à M. Yves-Henry BREPSON par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat				
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des AGA (en €)	Nombre de AGA attribuées
Plan n°2	20/06/2016	15/03/2017	31 643	7 660
TOTAL				7 660

2/ Monsieur Stéphane VANEL (mandat à compter du 11 octobre 2021)

Tableau récapitulatif des rémunérations (en euros)				
Stéphane VANEL	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Directeur Général				
Rémunération fixe			43 333	43 333
Rémunération variable				
Rémunération indirecte				
Rémunération exceptionnelle			10 000	
Jetons de présence				
Avantages en nature			2 416	2 416
TOTAL			55 749	45 749

En complément à ces rémunérations, Monsieur Stéphane VANEL a bénéficié d'attributions de BSPCE et d'Actions Gratuites de la Société détaillées ci-dessous :

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à M. Stéphane VANEL par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des BSPCE (en €)	Nombre de BSPCE attribués	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°11	30/06/2021	21/09/2021	81 000	100.000	0.81	(1)
Plan n°11	30/06/2021	21/09/2021	40.500	50.000	0,81	(2)
TOTAL				150.000		

(1) 50% des droits deviennent exerçables à l'issue d'une période de 24 mois après la date d'attribution des BSPCE ; le solde des droits (50%) devenant exerçables à l'issue d'une période de 36 mois après la date d'attribution sous conditions de présence dans la Société.

(2) Les BSPCE deviennent exerçables selon des critères de performance relatifs à l'exercice 2022.

Attribution d'Actions Gratuites (AGA) à M. Stéphane VANEL par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat				
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des AGA (en €)	Nombre de AGA attribuées
Plan n°2	25/06/2019	21/09/2021	41 000	50 000
TOTAL				50 000

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

10.4 Opérations sur titres réalisées par les administrateurs ou les directeurs généraux

ACQUISITIONS / EXERCICES

Aucune opération d'acquisition ou d'exercice n'a été réalisée sur l'exercice 2021.

CESSIONS

DECLARANT	INSTRUMENT FINANCIER	VOLUME	PRIX UNITAIRE	MONTANT DE L'OPERATION
F.Granotier et Etoile Finance	Actions	50 712	1,02 €	51 720 €
NextStage AM	Actions	289 200	0,66 €	190 872 €

10.5 Comité d'audit

Le conseil d'administration réuni en date du 23 juin 2015 a décidé de mettre en place un comité d'audit composé de deux membres : Madame Catherine Coulomb, membre du conseil d'administration de Lucibel, administrateur indépendant, et le fonds Aster Capital, représenté par Monsieur Jean-Marc Bally, membre du conseil d'administration de Lucibel.

Ce comité d'audit a été constitué en dehors de toute obligation légale.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- et, de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes consolidés annuels et semestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président. Il peut se réunir aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Suite à la crise sanitaire l'activité de ce comité a été suspendue et aucune réunion n'a eu lieu depuis l'examen des comptes semestriels 2019.

10.6 Conventions (article L.225-37-4 2° du code de commerce)

Nous vous signalons qu'en application de l'article L.225-37-4 2° du code de commerce nous n'avons connaissance d'aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre Société et, d'autre part, une autre société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

11. AUTRES INFORMATIONS

11.1 Prises de participation et de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucune prise de participation ou de contrôle.

11.2 Identité des détenteurs du capital

Les actionnaires identifiés détenant plus de 5% du capital au 31 décembre 2021 sont :

- Frédéric Granotier directement et indirectement via sa société Etoile Finance : 8,6%
- NextStage AM : 23,5%

11.3 Etat des engagements hors bilan

Se reporter à la note 29 de l'annexe aux comptes annuels 2021 de la Société.

11.4 Informations sur les délais de paiement des clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 avril 2016 pris en application de l'article D. 441-4 du code de commerce, nous vous présentons sous forme de tableau les informations requises sur les délais de paiement

des clients et des fournisseurs correspondant à la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des créances sur les clients et des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance en K€ :

2021	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement (hors factures fournisseurs non parvenues, hors factures clients à établir, clients effets à recevoir)												
Montant des factures concernées	466	317	37	30	261	644	549	312	20	48	63	443
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	7%	5%	1%	0%	4%	10%	X					
Pourcentage du CA TTC de l'exercice	X						7%	4%	0%	1%	1%	6%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Montant total des factures exclues						0					2 364	2 364

NB : les ventilations concernent les postes nets

L'établissement de l'analyse des factures clients non réglées à la clôture appelle les observations suivantes :

- Les factures cédées dans le cadre du contrat d'affacturage, du fait du caractère « confidentiel » de ce contrat sont comprises dans l'analyse ci-dessus alors que le montant correspondant figure dans les engagements hors bilan (815 K€ au 31 décembre 2021) ;
- Dans les factures exclues figurent les factures en litige et les clients douteux.

2020	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement (hors factures fournisseurs non parvenues, hors factures clients à établir, clients effets à recevoir)												
Montant des factures concernées	600	238	-85	-29	59	182	846	366	120	-11	9	484
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	9%	3%	-1%	0%	1%	3%	X					
Pourcentage du CA TTC de l'exercice	X						11%	5%	2%	0%	0%	7%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Montant total des factures exclues					148	148		5			2 442	2 447

11.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice social clos le 31 décembre 2017	Exercice social clos le 31 décembre 2018	Exercice social clos le 31 décembre 2019	Exercice social clos le 31 décembre 2020	Exercice social clos le 31 décembre 2021
1 – Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 519 961 €	14 193 496 €	14 193 496 €	2 807 269€	2 810 684€
Nombre des actions ordinaires existantes	10 519 961	14 193 496	14 193 496	14 911 622	14 929 768
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations	-	-	-		
- Par exercice de droits de souscription/AGA	989 294	828 334	737 750	3 584 808	3 222 839
2 – Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 268 234 €	5 578 966 €	8 594 220€	6 307 211€	6 112 678€
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 769 660 €)	(8 351 700 €)	(479 642 €)	(41 533 €)	(2 296 671€)
Impôt sur les bénéfices	-	-	-		
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 966 152 €)	(11 364 139 €)	(5 174 774 €)	(15 452 €)	(2 815 387 €)
Résultat distribué	-	-	-		
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,13 €)	(0,56 €)	0,06€	0,02€	(0.13€)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,19 €)	(0,80 €)	(0,36 €)	(0,00€)	(0.19€)
Dividende attribué à chaque action					
4 – Personnel					
Effectif des salariés à la clôture de l'exercice	26	60	60	48	51(*)
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 721 938 €	2 713 986 €	2 751 727 €	2 101 722 €	2 169 884 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociale...)	600 254 €	1 038 767 €	1 057 667 €	819 171 €	846 495€

(*) inclut l'effectif de Lorenz Light Technic

11.6 Commentaires sur les principaux risques et incertitudes

Se reporter au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Prospectus de la Société visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 17 décembre 2015, disponible sur le site internet de Lucibel, espace Investisseurs, rubrique Documents.

11.7 Résultats financiers du Groupe au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2017	2018	2019	2020	2021
I. - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (i)	10 520	14 193	14 193	2 807	2811
b) Nombre d'actions émises	10 519 961	14 193 496	14 193 496	14 911 622	14 929 768
II. - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxe (i)	19 369	17 564	13 551	10 198	9 147
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions (i)	(994)	(2 645)	(10 389)	(2 141)	(1 912)
c) Impôts sur les bénéfices (i)	(2)	75	(91)	11	16
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions (i)	(1 820)	(5 068)	(12 013)	(2 569)	(2 926)
e) Montant des bénéfices distribués (i)	-	-	-		
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions (ii)	(0,17)	(0,19)	(0,73)	(0,14)	(0,13)
b) Bénéfice après impôts amortissements et provisions (ii)	(0,17)	(0,36)	(0,84)	(0,18)	(0,20)
c) Dividende versé à chaque action					
IV. - Personnel					
a) Nombre de salariés à la clôture (iii)	142	131	112	71	64
b) Montant de la masse salariale (i) (iv)	5 479	5 439	4 737	2 827	2 865
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.) (i) (v)	2 193	1 986	1 744	1 059	1 085

(i) Montant en K€

(ii) Montant en €

(iii) Jusqu'en 2019 inclus, le nombre de salariés incluait les salariés de Cordel, filiale en cours de liquidation

(iv) De même pour la masse salariale qui comprenait jusqu'en 2019 inclus le montant de la masse salariale de Cordel

(v) De même pour le montant des sommes versées au titre des avantages sociaux qui comprenait jusqu'en 2019 inclus le montant versé pour Cordel

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION